



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 18 septembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 18 septembre 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBEOUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNÉ Philippe, Mme BACHELET Véronique, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETON Martine, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme LIGNIER Irène, Mme VANNECKE Aurélie, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : Mme LENTWOJT Suzanne (pouvoir donné à Mme LOUCHART Christiane), M. BENS Frédéric (pouvoir donné à Mme BACHELET Véronique), M. NOWACZYK Freddy, (pouvoir donné à Mme DERUELLE Karine), Mme CUISINIER-QUEVA Peggy (pouvoir donné à M. WATTEL Jean-Marc), Mme ROUSSEL Ghislaine (pouvoir donné à M. COUVILLERS Nicolas).

Étaient absents non représentés : M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, M. MICHALSKI Richard, M. DANDRE Francis, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, M. FIBA Richard.

Soit : 15 présents, 14 absents (dont 5 pouvoirs), soit 20 votants.

Formant la majorité des membres en exercice. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine LERICHE-CRETON a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2025 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 24.09.25.12 DU 24 SEPTEMBRE 2025 PUBLIÉE LE 30 SEPTEMBRE 2025

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2026 AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Madame Caroline SZCZEPANIAK expose au Conseil Municipal qu'il convient de déposer les demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales correspondant à :

Prestation de service jeunes (PS Jeunes) :

1. Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative.
2. Mobiliser des jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions itinérantes et hors les murs.
3. Renforcer l'offre jeunesse dans une logique de rééquilibrage territorial, particulièrement dans les territoires ruraux et prioritaires.
4. Développer un partenariat local autour de la jeunesse et associer l'ensemble des partenaires aux actions, dont les familles.
5. Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse

Dispositif Fonds Publics et Territoires :

Ce dispositif permet d'accompagner les structures partenaires de la CAF qui souhaitent améliorer la qualité et l'accessibilité des accueils qu'ils proposent aux familles, ainsi que de favoriser l'inscription des structures dans une logique de territoire et dans une dynamique partenariale.

Ces fonds sont organisés en axes, qui chacun ont des priorités et modalités spécifiques.

Dispositif Bonus Territoire (BT) :

Depuis la COG 2018-2022 (Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales), les CEJ (Contrats Enfance Jeunesse), signés entre la CAF et les collectivités locales partenaires, ont évolué au profit d'un nouveau dispositif conventionnel nommé « Bonus Territoire » (BT).

Dispositif confirmé par la COG 2023-2027, le Bonus Territoire reste un levier financier important pour le développement de services aux familles sur les territoires à travers la création et l'extension d'équipements comme des crèches, de nouveaux accueils de loisirs, relais petite enfance, lieux d'accueil enfant/parent, le développement de séjours jeunes, de sessions BAFA/BAFD, de ludothèques, de postes de Chargés de Coopération et de missions de diagnostic/ingénierie.

Ce déploiement des Bonus Territoire se réalise, à l'échelle communale, intercommunale ou par bassins de vie, en parallèle des Conventions territoriales globales (CTG) ayant pour ambition d'élargir le cadre du pilotage des politiques publiques soutenues par la Caf et les collectivités.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des dispositifs de la Caisse d'Allocations Familiales pour la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Caroline SZCZEPANIAK, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à déposer les demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et à signer les documents correspondants.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2025 a été, le 30 septembre 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Karine DERUELLE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 30 septembre 2025

Le Maire,

Karine DERUELLE